# ATSEM. Augmentation des postes à pourvoir par la voie interne

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2025-360 du 18 avril 2025 procède, pour une période transitoire de 5 années à compter de son entrée en vigueur, à l'inversion temporaire des parts respectives de postes à pourvoir par la voie des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Cette modification vise à augmenter le volume de recrutement par la voie du concours interne afin de permettre à un plus grand nombre d'agents « faisant-fonction » d'ATSEM d'accéder à ce cadre d'emplois.